

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 4 novembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le quatre novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : Ms PÉROT Yannick, ARNAULT Michel, Mme ARQUEZ Micheline, M. BONNICHON Philippe, Mme PHILIPPOT Jocelyne, M. JOLY Michel, Mme BERTHELOT Maria, Ms BARRAULT Pierre, BERTHELOT David, MOLET Hervé, Mmes FERNANDES DIAS Sophie, POISSON Emmanuelle, RAVAN Bénédicte  
Secrétaire de séance : Mme POISSON Emmanuelle

Le compte rendu de la réunion du 7 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR** :

- Visite du restaurant « La Caravane » (RDV à 18H00 sur place)
- Ecole / Projet de Classe Découverte
- Dossier DALKIA Biomasse de St Pierre des Corps
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande aux conseillers d'ajouter à l'ordre du jour :

- Ecole de Musique de DESCARTES,
- Un devis,
- Une demande de subvention,
- Dossier FDSR

Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord pour l'ajout de ces dossiers.

***Dossier n°01/11/2019 - Visite du restaurant « La Caravane »***

Après la visite de l'Etablissement, les conseillers après en avoir délibéré et à l'unanimité, votent CONTRE l'achat de cet établissement ; la commune pouvait utiliser son droit de préemption mais au vu des mises aux normes avec la remise en état du bâtiment, les dépenses à engager seraient beaucoup trop élevées.

|            |    |
|------------|----|
| Présents   | 14 |
| Pour       | 0  |
| Contre     | 14 |
| Abstention | 0  |

**Dossier n°02/11/2019 - Ecole / Projet de classe découverte**

Au vu du budget prévisionnel remis par Mme VANNIER, Directrice de l'école pour une classe découverte qui aura lieu du 16 au 20 mars 2019, en Auvergne pour 46 élèves, le conseil municipal, décide de prendre en charge le transport des enfants (2 986.00 €)

|            |    |
|------------|----|
| Présents   | 14 |
| Pour       | 14 |
| Contre     | 0  |
| Abstention | 0  |

**Délibération n°01/11/2019 - Dossier DALKIA BIOMASSE de Saint-Pierre-des-Corps**

Monsieur le maire présente au conseil municipal, le rapport de DALKIA concernant l'épandage des cendres de la chaufferie Biomasse de Saint-Pierre-des-Corps.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer afin de donner un avis sur le sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis défavorable à ce dossier arguant le volume important de ce rapport (680 pages) avec un délai court (un mois) pour se prononcer, sur des sujets en partie techniques pour lesquels il n'a pas les éléments de compréhension nécessaire.

|               |           |
|---------------|-----------|
| Présents      | 14        |
| Pour          | 0         |
| <b>Contre</b> | <b>14</b> |
| Abstention    | 0         |

**Délibération n° 02/11/2019 - Participation à l'école municipale de musique de DESCARTES**

Monsieur le maire présente au conseil municipal, la liste des 6 enfants de la commune de La Celle Saint Avant, inscrits à l'Ecole de musique de DESCARTES, pour la saison 2019-2020.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer pour le versement d'une participation, comme les années précédentes au titre des communes extérieures, à l'école de musique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de participer, à l'Ecole Municipale de Musique de DESCARTES, pour un montant de 50 € par enfant inscrit.

|            |    |
|------------|----|
| Présents   | 14 |
| Pour       | 14 |
| Contre     | 0  |
| Abstention | 0  |

**Dossier n° 03/11/2019 - Devis**

Il est présenté au conseil municipal, un devis portant sur le remplacement du serveur informatique suite à l'arrêt du support windows 7 de microsoft en janvier 2020.

Montant : 4 824 € TTC

**Dossier n° 04/11/2019 - F.D.S.R. Fonds Départemental de Solidarité**

Un état des lieux devra être programmé pour déterminer les prochains travaux de voirie à réaliser en vue de d'une demande de subvention au titre du F.D.S.R.

**Délibération n° 03/11/2019 - Demande de bonus pour vélo électrique**

Monsieur le maire présente au conseil municipal, la demande d'aide financière d'un administré pour l'acquisition d'un vélo électrique ; si cette personne remplit les conditions pour bénéficier d'un bonus écologique, Monsieur le Maire précise que l'Etat ne participe qu'en complément de l'aide accordée par la Collectivité.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accorder une aide de dix euros aux administrés demandeurs d'un bonus écologique pour l'acquisition d'un vélo électrique, sous réserves qu'ils remplissent les conditions pour en bénéficier

|            |    |
|------------|----|
| Présents   | 14 |
| Pour       | 14 |
| Contre     | 0  |
| Abstention | 0  |

**Dossier n° 05/11/2019 - GSM convention de foretage**

Monsieur le maire rappelle la délibération en date du 01/07/2019, par laquelle une convention de foretage avait été approuvée entre la commune et GSM, dans le cadre d'une extension de carrière ; la Société GSM a remis un chèque de 5 000 € conformément aux termes de la convention, au titre d'avance sur foretage.

**Délibération n° 04/11/2019 - Remboursement par l'A.F.C. / Concert du 15 septembre**

La prestation concernant le concert ayant été facturée à la Commune pour un montant de 2 650.00 €, l'AFC propose de rembourser la Commune de ce même montant, soit 2 650.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le remboursement par l'Association des Fêtes Celloises, d'un montant de 2 650.00 €.

|            |    |
|------------|----|
| Présents   | 14 |
| Pour       | 14 |
| Contre     | 0  |
| Abstention | 0  |

## *Questions diverses*

Mme RAVAN Bénédicte demande si un passage piétons pourra être matérialisé entre le terrain de foot et le city-stade.

Un distributeur de billets avait été demandé par plusieurs administrés, la dépense est beaucoup trop onéreuse pour la taille de la commune.

Fin de la séance à 19h50

Le Maire,  
Michel JOUZEAU